



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR-130

autorisant la communauté d'agglomération Paris-vallée de la Marne à réaliser
un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau situés sur son territoire
et le déclarant d'intérêt général

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)

Consultation du 24 mars au 14 avril 2023 inclus

Le projet d'arrêté de déclaration au titre de l'article L. 214-1 et suivants déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation d'un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau de la CAPVM projetée par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne a été soumis à la consultation du public du 24 mars au 14 avril 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfectures de Seine-et-Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/DIG-Travaux-d-entretien-des-cours-d-eau-de-la-CAPVM-consultation-du-24-03-2023-au-14-04-2023>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr

ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques,

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le - 2 MAI 2023

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des
territoires

Vincent JECHOUX